

Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

2020 - 2025

Partie 1 L’animation de la vie sociale	5
1. Histoire des centres sociaux et de l’animation de la vie sociale	5
2. L’animation de la vie sociale	5
2.1 Les centres sociaux	6
2.2 Les espaces de vie sociale	7
Partie 2 Contexte territorial	8
1. La Seine-et-Marne et sa population	8
1.1 Un profil familial toujours d’actualité, un département qui reste jeune et dynamique	9
1.2 Une vulnérabilité sociale présente	10
2. État des lieux de l’animation de la vie sociale en Seine-et-Marne	12
2.1 Progression de l’animation de la vie sociale 2017-2019	12
2.2 Zones d’intervention des structures AVS au 31 décembre 2019	14
2.3 Territoires prioritaires	14
2.4 Fragilités	16
2.5 Observatoire départemental	16
Partie 3 Évaluation du SDAVS 2017 – 2019	25
Partie 4 Le schéma pour la période 2020 – 2025	27
1. Méthode d’élaboration	27
2. Orientations pour la période 2020 – 2025	28
2.1 Se mobiliser collectivement pour faire connaître l’AVS auprès des publics et des décideurs	28
2.2 Aider au développement de la couverture des besoins en s’engageant dans le soutien des projets des nouveaux CS et EVS	29
2.3 Convenir des modalités de travail conjoint pour détecter précocement les structures qui se fragilisent	30
2.4 Contribuer à consolider l’action des structures AVS et les aider à améliorer la qualité de leurs interventions	31
2.5 Contribuer à l’action des structures AVS en direction des familles	35
2.6 Soutenir le développement de l’action des réseaux	35
Partie 5 Modalités de fonctionnement du SDAVS	37
1. Comitologie et méthodes de travail	37
2. Financement des actions	38
3. Communication et promotion du SDAVS	38

Contributeurs

Ce schéma a été élaboré avec la contribution des partenaires suivants :

Préfecture de Seine-et-Marne
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne
Département de Seine-et-Marne – Direction Générale Adjointe des Solidarités
Association des Maires et des Présidents d'Epci de Seine et Marne
Association des Maires ruraux de Seine et Marne
Caisse Nationale Assurance Vieillesse Retraite d'Île-de-France
Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France

Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne
Fédération des foyers ruraux de Seine-et-Marne
Fédération des associations familles rurales de Seine-et-Marne

Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Signataires

Préfecture de Seine-et-Marne
Conseil départemental de Seine-et-Marne
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Association des Maires et des Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne
Association des Maires ruraux de Seine-et-Marne
Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne
Mutualité sociale agricole d'Île-de-France
Caisse nationale d'assurance vieillesse Retraite d'Île-de-France
Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine-et-Marne
Fédération des foyers ruraux de Seine-et-Marne
Fédération des associations familles rurales de Seine-et-Marne

Partie 1 L'animation de la vie sociale

1. Histoire des centres sociaux et de l'animation de la vie sociale¹

Initiées à la fin du XIXe siècle, les maisons sociales, héritières des settlements de Londres, New York et Boston, préfigurent la création des premiers centres sociaux. En 1922, à l'occasion d'un Congrès international, la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) est créée, à l'initiative de Marie-Jeanne Bassot. Centrés sur l'action éducative en Angleterre, l'ordre civique aux États-Unis, en France, les centres sociaux accueillent les familles.

Entre reconstruction urbaine, explosion démographique et exode rural, leur développement s'amplifie après 1945 grâce à l'investissement de l'État. Leur expérience, leur implantation au cœur des espaces de vie quotidienne, leur gestion locale et leur pratique de réseau en font des acteurs reconnus de la décentralisation.

Les caisses d'Allocations familiales les financent en 1948 et contribuent à leur développement. L'État finance l'investissement, encadré par une circulaire du ministère de la Santé publique et de la Population en 1961. Les centres sociaux accompagnent ainsi la construction des ensembles d'habitation des années 1960 et 1970. De 190 centres sociaux en 1952, ils sont 400 à bénéficier des prestations de service de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) en 1971. En 1947 naît la première fédération départementale (Loiret), puis en 1967 a lieu le premier Congrès national, rassemblant des représentants de 120 centres sociaux.

En 1984, l'agrément est décentralisé sur contrat de projet signé entre le centre social et la caisse d'Allocations familiales. De son côté, la Fédération des Centres Sociaux de France crée le SNAECISO (syndicat employeur), qui marque le début de la professionnalisation des acteurs des centres sociaux.

En 1995, la Cnaf précise les objectifs de qualité des projets avec la participation des habitants, les conditions de partenariat et d'ancrage dans les territoires, d'encouragement à la gestion ou cogestion associative. En 1998, les 1 800 centres sociaux sont inscrits dans une politique d'animation de la vie sociale avec la création de la prestation « actions collectives familles » pour les centres sociaux, et la prestation « animation locale » pour des structures de voisinage.

En 2000, la FCSF adopte une Charte des centres sociaux et socioculturels fédérés qui réfère leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Par la circulaire du 20 juin 2012, la Cnaf donne un nouveau cadre au fonctionnement des centres sociaux et « espaces de vie sociale ». Cette dernière réaffirme les valeurs et principes des centres sociaux tout en les revisitant, et impose notamment la démarche participative dans le cadre de l'élaboration du projet social, invite fortement les centres sociaux à développer un projet famille et prend en compte l'appréciation des partenaires et financeurs pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social. En 2016, une circulaire réaffirme la participation des habitants comme élément central de l'agrément, et précise les attentes de la Caf en matière de qualification des personnels.

Enfin, une circulaire de 2015 porte sur l'élaboration pour chaque département d'un Schéma directeur de l'animation de la vie sociale ayant pour objectif l'appréhension de l'animation de la vie sociale dans une vision globale du territoire départemental.

2. L'animation de la vie sociale

Les centres sociaux et espaces de vie sociale se définissent aujourd'hui comme :

- des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ils sont ouverts à l'ensemble des habitants à qui ils offrent un accueil, des activités et des services ; par là même ils sont en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers. Ce sont des

¹ Source : <https://www.centres-sociaux.fr/quest-ce-quun-centre-social/>

lieux de rencontre et d'échange entre les générations, ils favorisent le développement des liens familiaux et sociaux.

- des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : ils prennent en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorisent la vie sociale et la vie associative. Ils proposent des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Ils favorisent le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale poursuivent les finalités suivantes :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle. Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

La démarche participative des usagers / habitants est l'élément fondamental de l'intervention des structures de l'animation de la vie sociale. Cette dernière se traduit par :

- La dynamique participative qui permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants et une adaptation des orientations politiques des financeurs.
- L'expertise d'usage de la population qui contribue à une meilleure adéquation et efficacité de l'action publique.
- La participation qui vise les usagers, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles.

2.1. Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur un territoire.

Dans le cadre de l'animation de la vie sociale, les centres sociaux ont des missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers – habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Le projet « familles » du centre social doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et développer des actions, principalement des actions collectives favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intra-familiale et les relations et solidarités inter-familiales.

2.2. Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale sont implantés sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale et / ou isolés. Ils ont vocation à renforcer les liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, à coordonner et à encourager les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des usagers.

Les Evs répondent aux missions générales de l'Animation de la Vie Sociale visant à offrir aux familles :

- un lieu à vocation globale, familial et intergénérationnel qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- un lieu de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir, et de réaliser leurs projets ;
- un lieu d'accueil, d'information, d'accompagnement des familles sur leurs droits sociaux et les services existants ;
- un lieu de développement d'actions collectives et de coordination dans le domaine du soutien à la fonction parentale.

Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies que les Centres sociaux mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

Quand bien même les Evs n'ont pas vocation à devenir en soi des centres sociaux,

- les référentiels nationaux de la fonction « animation globale », « accueil » et « animation collective familles » ont servi de base de réflexion pour l'identification des missions d'un Evs. Il en va de la cohérence des interventions sur le secteur.
- la Cnaf a souhaité moduler les missions des Evs en socle de base et axes de progrès, l'élargissement des missions pouvant être un tremplin pour préfigurer un centre social.

Partie 2 Contexte territorial

1. La Seine-et-Marne et sa population² :

La Seine-et-Marne couvre la moitié de la superficie régionale et représente 11,5% de la population francilienne.

Au 1er janvier 2020, le Département regroupe 507 communes dont 376 ont moins de 2000 habitants. Bien qu'ayant encore plus de 87 % de sa superficie en espaces naturels, forestiers et agricoles, le département continue de connaître un processus d'urbanisation qui le rapproche de plus en plus à la métropole du Grand Paris (MGP). Ces territoires sont répartis sur 23 Epci dont 2 ont leur siège hors Seine-et-Marne.

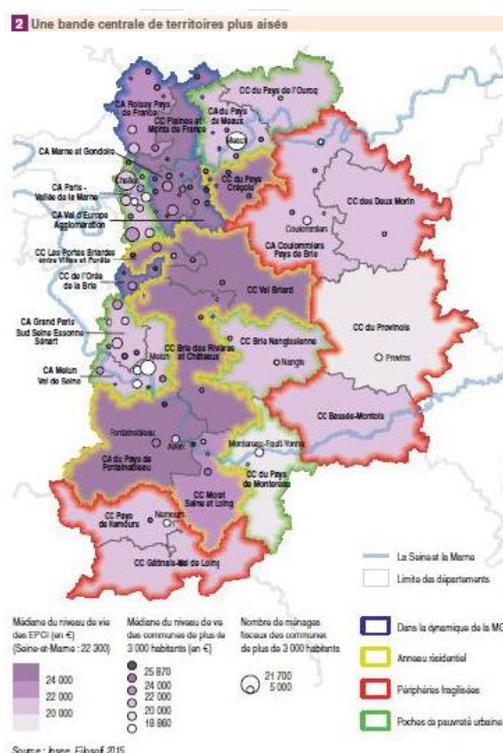
Les services d'animation de la vie sociale et les services aux familles se développent dans des territoires contrastés : « une large partie Ouest du territoire, à l'interface de la Métropole du Grand Paris, concentre une part importante de la population seine-et-marnaise et est donc davantage urbanisée. S'en suit alors un peuplement plus diffus en allant vers l'Est autour des cours d'eau structurants que sont la Marne au Nord et la Seine au Sud »³.

La Seine-et-Marne se caractérise par de fortes disparités spatiales. Selon l'Insee, quatre types de territoires peuvent y être identifiés⁴ :

- Les territoires dans la dynamique de la Métropole du Grand Paris (MGP) : « Les franges nord-ouest du département forment les espaces les plus connectés à la MGP. La part des salaires (...) le niveau de vie médian des habitants y est élevé ainsi que la part de leurs revenus liés à l'activité ».

- Un anneau résidentiel au-delà de la MGP : « Du Pays Créçois à celui de Fontainebleau, une bande centrale nord/sud s'intègre à un anneau péri-urbain relativement favorisé qui se poursuit vers le nord et l'ouest du département (...). La qualité du cadre de vie semble être un critère privilégié dans la stratégie résidentielle des habitants qui sont nombreux à travailler dans la MGP. Certains secteurs concentrent les hauts revenus du département, notamment ceux de Fontainebleau et du Gâtinais, les bords de la forêt d'Armainvilliers et la basse vallée du Grand Morin. Le territoire de Fontainebleau présente néanmoins de fortes inégalités sociales avec la coexistence de patrimoines très élevés et de revenus très faibles ».

- Les périphéries fragilisées : « Une ceinture rurale formée des territoires les plus excentrés du département, à l'est et au sud, concentre des difficultés sociales et économiques qui la fragilisent. Le niveau de vie médian y est moindre que la moyenne départementale et les habitants sont moins jeunes. L'emploi a baissé depuis quarante ans. La proportion d'employés et d'ouvriers dépasse la moyenne régionale, alors que la part des cadres est réduite. Les villes telles que Provins, Nemours, La Ferté-sous-Jouarre et, dans une moindre mesure, Coulommiers y jouent un rôle de pôle de centralité moindre. Au sein de leurs intercommunalités, elles souffrent davantage que les autres



² Extrait du Schéma départemental des services aux familles 2020-2025

³ Observatoire départemental, Les seine-et-marnais, démographie et dynamiques de population, <https://www.seine-et-marne.fr/fr/etude-les-seine-et-marnais-demographie-et-dynamiques-de-population>, consultation du 20.10.2020

⁴ Insee, La Seine-et-Marne, un département résidentiel et contrasté, Insee Analyses, n° 106, octobre 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231910>, consultation du 21.10.2020

de la pauvreté, de la dégradation du bâti et de la dévitalisation de leurs fonctions économique et commerciale ».

- Des poches de pauvreté urbaine : Ces territoires (Pays de Montereau, Pays de Meaux, Pays de l'Ourcq, La Brie Nangissienne, Melun-Val de Seine, Sénart, Paris Vallée de la Marne) se caractérisent par une représentation des transferts sociaux comparativement plus importante qu'ailleurs et une démographie plus dynamique. « Le poids de l'urbanisation y est davantage marqué puisque les plus grandes villes de Seine-et-Marne (Chelles, Meaux, Melun) s'y trouvent ».

L'Est du département est plutôt rural, tandis que la frange Ouest est plus urbaine. Sur cette frange ouest, 5 villes franchissent le seuil de 30 000 habitants : Meaux (56 249 hab.), Chelles (54 682 hab.), Melun (41 183 hab.), Pontault-Combault (38 587 hab.) et Savigny-le-Temple (30 352 hab.).

Concernant la géographie prioritaire, la Seine-et-Marne compte 24 quartiers Politiques de la Ville qui représentent 4,9 % de la population seino-marnoise et 10,3 % des allocataires⁵.

Si le département possède une infrastructure solide en termes de transport, la plupart rayonnent depuis et vers Paris, et la voiture reste le moyen de transport indispensable dans les secteurs ruraux de l'Est, du Sud et du Nord du département, peu ou pas desservis. Pour ces territoires, l'absence de voiture représente alors un frein pour les Seino-Marnais dans leur vie quotidienne.

1.1. Un profil familial toujours d'actualité, un département qui reste jeune et dynamique

Selon les estimations de l'Insee, la Seine-et-Marne compte au 1er janvier 2020 1 423 607 habitants (1 397 665 au 1er janvier 2016) soit une progression de 1,9 %.

Après avoir connu un solde migratoire fortement positif de 1962 à 1990, la croissance démographique, bien que soutenue, ralentit désormais : + 0,7 % par an entre 2012 et 2017 (contre + 0,4 % sur le territoire national), puis + 0,5 % jusqu'à ce jour (+ 0,1 % sur le territoire national). Cette croissance démographique que connaît encore à ce jour la Seine-et-Marne est seulement imputable à un solde naturel positif (excédent des naissances sur les décès)⁶ : entre 2017 et 2020, la variation annuelle de la population due au solde naturel est de plus 0,7 % lorsque celle due au solde apparent des entrées et sorties du territoire est de moins 0,2 % (contre respectivement plus 0,1 % et moins 0,1 % pour le territoire national)⁷.

Toutefois, la diminution du nombre de naissances est constatée depuis quelques années : 18 418 en 2018 contre 19 197 en 2015. Le taux de natalité 2019 s'élève à 12,9 ‰ contre 13,7 ‰ en 2015. Celui-ci reste cependant supérieur au taux national (11,2 ‰), inscrivant la Seine-et-Marne en 4ème position des départements métropolitains après la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise et l'Essonne.

Au 1er janvier 2017 la Seine-et-Marne comptait 388 750 familles avec enfants soit 70,3 % du nombre total de ménages résidant dans le département (61,6 % en France métropolitaine)⁸. 17 % d'entre elles sont des familles monoparentales (16,2 % au niveau national).

Concernant les familles nombreuses (familles composées d'au moins 3 enfants à charge), leur proportion reste équivalente au recensement précédent : avec un taux de 12 % de familles nombreuses, la Seine-et-Marne se situe toujours au-dessus de la moyenne nationale (9,5 %).

⁵ La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne dans le contrat de ville 2015-2020, bulletin d'information des Caf, juillet 2019, n°51, <https://www.ctrad-caf-idf.fr/publications/106/bi-51-77-la-caisse-d-allocations-familiales-de-seine-et-marne-dans-le-contrat-de-ville-2015-2020>, consultation du 17/07/2020

⁶ En 2018, on dénombre 18418 naissances pour 9315 décès

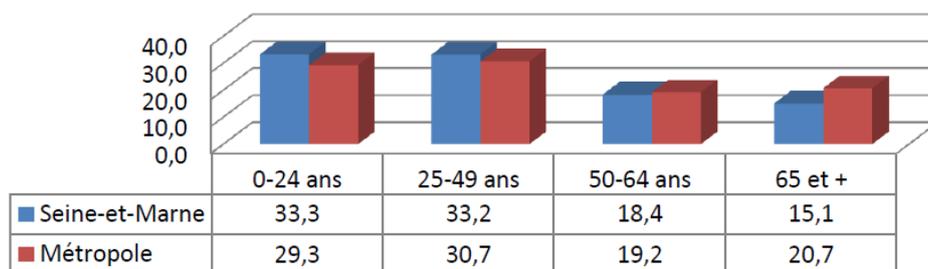
⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231910>, consultation du 18.09.2020

⁸ Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4516610?sommaire=4516657&geo=DEP-77>, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019), consultation du 17/07/2020

Selon les estimations de l'Insee⁹, la part des enfants et jeunes de moins de 25 ans représenterait au 1er janvier 2020, 33,3 % de la population totale (contre 34 % au 1er janvier 2016) et celle des 65 et plus 15 % (contre 13,5 % au 1er janvier 2016).

Malgré le vieillissement de la population qui s'opère, la Seine-et-Marne compte encore aujourd'hui davantage d'enfants et jeunes de moins de 25 ans et moins de personnes âgées de plus de 65 ans que sur le territoire national (respectivement 29,3 % et 20,7 %). Au sein de la jeunesse seine-et-marnaise, les tranches d'âge les plus représentées sont celles des enfants âgés entre 5-9 ans (7,2 % contre 6 % au niveau national) et 10-14 ans (7,2 % contre 6,2 % au niveau national)¹⁰.

Présentation de la population seine-et-marnaise par tranche d'âge



Ces caractéristiques démographiques s'observent également auprès de la population allocataire seine-et-marnaise.

Le nombre d'allocataires continue de progresser : au 31 décembre 2019, il s'élève à 259 540, soit une augmentation de 16 % depuis 2015 (222 493 au 31 décembre 2015). Il en est de même pour le nombre de personnes couvertes : 52 % de la population totale est couverte par au moins une prestation légale versée par la Caf (contre 50,1 % en 2015). Malgré une diminution de la représentation des foyers allocataires avec enfants entre 2015 et 2019¹¹, la population allocataire seine-et-marnaise se caractérise par une proportion importante de familles au regard des données nationales (63,2 % contre 50,9 % au niveau national) : 45,6 % des allocataires sont des couples avec enfants et 17,6 % des mono-parents (contre 36,2 % et 14,7 % au niveau national).

Par ailleurs, les familles nombreuses (3 enfants et +) représentent 16,5 % des foyers allocataires (contre 11,9 % au niveau national).

La population enfantine allocataire connaît quant à elle une légère augmentation de 2,1 % entre 2015 et 2019. Au 31 décembre 2019, elle comptabilise 344 588 jeunes âgés entre 0 et 24 ans révolus (337 440 en 2015).

Les deux tranches d'âge les plus représentées sont celles des 6-11 ans (32,8 % contre 32,5 % en 2015) et des 12-17 ans (28,4 % contre 27,9 % en 2015). Les 0-2 ans représentent 15 % (16 % en 2015), les 3-5 ans 15,4 % (15,7 % en 2015) et les 18-24 ans 8,4 % (8 % en 2015).

La jeunesse qui couvre la tranche 12-24 ans représente 36,7 % de la population enfantine allocataire (taux équivalent en 2015).

1.2. Une vulnérabilité sociale présente

La population de la Seine-et-Marne se concentre autour des « classes moyennes ». Alors que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers représentent les deux tiers des actifs au niveau régional, ils

⁹ Estimation de population au 1er janvier 2020, par département, sexe et âge quinquennal, années 1975 à 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893198>, consultation du 17.07.2020

¹⁰ Les 0-4 ans représentent 6,4 % de la population totale, les 15-19 ans 6,7 % et les 20-25 ans 5,8 % (contre respectivement 5,5 %, 6,2 % et 5,6 % au niveau national)

¹¹ En 2019, 63,2 % des foyers allocataires sont des familles avec enfants contre 72,8 % en 2015 – sources Caf 2020

constituent les trois quarts de ceux du département. Si la part de cadres et professions intermédiaires augmente au niveau départemental, elle reste cependant inférieure (44 %) à celle du niveau régional (54 %) ¹².

En 2017, le taux d'activité des seine-et-marnais s'élevait à 76,4 % (79,1 % pour les hommes et 73,8 % pour les femmes) contre 74,1 % au niveau national (77 % pour les hommes et 71,3 % pour les femmes).

Le taux de pauvreté de Seine-et-Marne est inférieur (11,6 %) aux taux de pauvreté francilien (15,9 %) et de la France métropolitaine (14,3 %). Il en est de même pour le taux de chômage : 6,6 % contre 6,9 % en Ile-de-France et 7,8 % sur le territoire national ¹³.

À travers les données des Caf, différents indicateurs apparaissent pertinents afin de mesurer la précarité monétaire. Ainsi, la notion de bas revenus, de fragilité économique et de dépendance aux prestations permet de dresser un portrait de la pauvreté des allocataires en Seine-et-Marne. Au 31 décembre 2019, parmi la population allocataire totale :

- 10,5 % des allocataires (12,6 % en 2015) ont pour seules ressources financières les prestations légales,
- 69 562 foyers allocataires (68 928 en 2015) vivent sous le seuil de bas revenus ; ce qui représente 26,9 % des allocataires du département (valeur inférieure de 3,2 points du niveau national),
- 13,8 % (12,3 % en 2015) sont identifiés comme étant des foyers allocataires fragiles ; foyers qui sans les prestations familiales relèveraient de la catégorie des foyers allocataires à bas revenus (13,7 % au niveau national),
- 56,1 % des foyers à bas revenus et 60,7 % des foyers allocataires fragiles ont la charge d'enfants ¹⁴ soit des taux supérieurs aux taux nationaux de référence (respectivement 48,3 % et 50,3 %).

Au 31 décembre 2019, la Caf de Seine-et-Marne compte 29 429 foyers bénéficiaires du Rsa soit 11,3 % des foyers allocataires ¹⁵ (13 % au niveau national). 44,2 % des bénéficiaires du Rsa ont la charge d'enfants contre 41,8 % au niveau national.

Le 1er janvier 2016, est créée la Prime pour l'Activité. Au 31 décembre 2019, 77 634 allocataires ¹⁶ (soit plus de 29 %) bénéficient de cette prestation, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi (31 % à l'échelon national). Depuis fin 2017, le nombre de bénéficiaires de cette prestation ¹⁷ a connu une augmentation de 59,8 % en lien avec les mesures relatives à l'élargissement de ses conditions d'attribution entrées en vigueur au 1er janvier 2019. 37,2 % des bénéficiaires de la Prime pour l'Activité ont la charge d'enfants (35,2 % au niveau national).

18 231 foyers allocataires (7 % contre 8,6 % à l'échelon national) sont bénéficiaires de l'Allocation d'adulte handicapé. Depuis fin 2015, le nombre de bénéficiaires a connu une augmentation de 28 % (14 207 bénéficiaires au 31 décembre 2015).

Ce constat s'observe également auprès de la population allocataire bénéficiaire de l'Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé (Aeéh) : au 31 décembre 2019, 3,2 % des foyers allocataires sont bénéficiaires de l'Aeéh (contre 2,3 % à l'échelon national). Depuis fin 2015, leur nombre a connu une augmentation de 43 % : 5 854 au 31 décembre 2015, on comptabiliser 8 425 foyers allocataires bénéficiaires de l'Aeéh au 31 décembre 2019.

¹² Insee analyses, La Seine-et-Marne : un département résidentiel et contrasté, octobre 2019, n° 106

¹³ Insee, https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=tcrd025_yc_ze.tx_ch_ensemble&s=2020-T1&view=map3, consultation du 16/07/2020

¹⁴ Sources Caf 77 2019

¹⁵ En 2015, le nombre de bénéficiaires Rsa s'élevait à 40 049 soit 18 % des foyers allocataires seine-et-marnais

¹⁶ Sources Caf 77, 2019

¹⁷ Au 31 décembre 2017, le nombre de bénéficiaires de la Prime pour l'Activité s'élève à 46 500

Synthèse :

A l'instar du territoire national, la Seine-et-Marne connaît un ralentissement de sa croissance démographique. Toutefois, le département compte encore davantage qu'en 2016 de familles monoparentales, de familles nombreuses, d'enfants et jeunes de moins de 25 ans.

Au regard des indicateurs socio-économiques que sont le taux d'activité, le taux de chômage et le taux de pauvreté avant la crise sanitaire, la Seine-et-Marne est un département moins impacté par les difficultés économiques. Or, malgré des taux équivalents ou légèrement inférieurs aux taux nationaux, le nombre de bénéficiaires du Rsa, de la prime d'activité, de l'Aah, le nombre de foyers dont les ressources sont composées intégralement de prestations familiales, le nombre de foyer sous le seuil de bas revenus ou de foyers fragiles connaissent une progression persistante (augmentation chaque année).

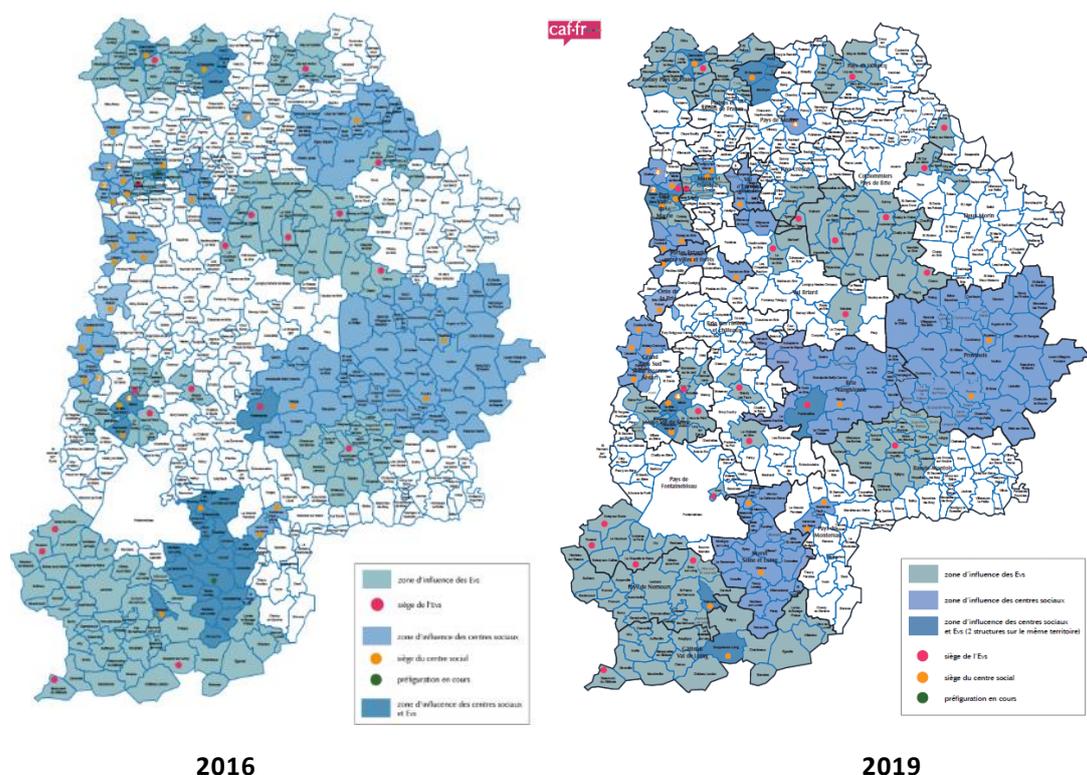
La présence d'enfants au sein de ces foyers allocataires précaires est fortement représentée.

La composition familiale, notamment concernant les familles nombreuses et les familles monoparentales intensifie la dépendance aux prestations et de fait, diversifie les facteurs d'appauvrissement. En effet, les monoparents représentent les profils d'allocataires les plus vulnérables à la précarité économique¹⁸.

L'ensemble de ces indicateurs confirme la tendance à une précarisation, à la vulnérabilité sociale et économique des situations d'où un appauvrissement des allocataires seine-et-marnais.

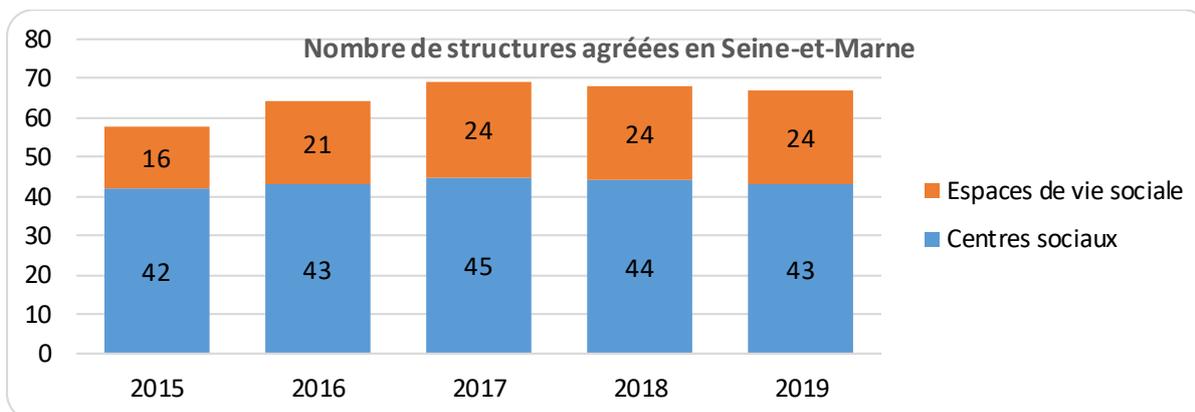
2. Etat des lieux de l'animation de la vie sociale en Seine-et-Marne¹⁹

2.1. Progression de l'animation de la vie sociale 2017-2019



¹⁸ Ctrad, La pauvreté des allocataires en Ile-de-France de 2013 à 2017 : évolution de leur précarité, profils et impact de la prime d'activité, n°22, mars 2020, <https://www.ctrad-caf-idf.fr/publications/134/de-22-la-pauvrete-des-allocataires-en-ile-de-france-de-2013-a-2017-evolution-de-leur-precarite-profil-et-impact-de-la-prime-d-activite>

¹⁹ Extrait de l'évaluation du Schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2017-2019



La couverture territoriale a peu progressé entre 2016 et 2019 (voir les cartes comparatives ci-dessus).

On constate que 70% des Seine-et-Marnais habitent sur un territoire couvert par un centre social ou un Evs.



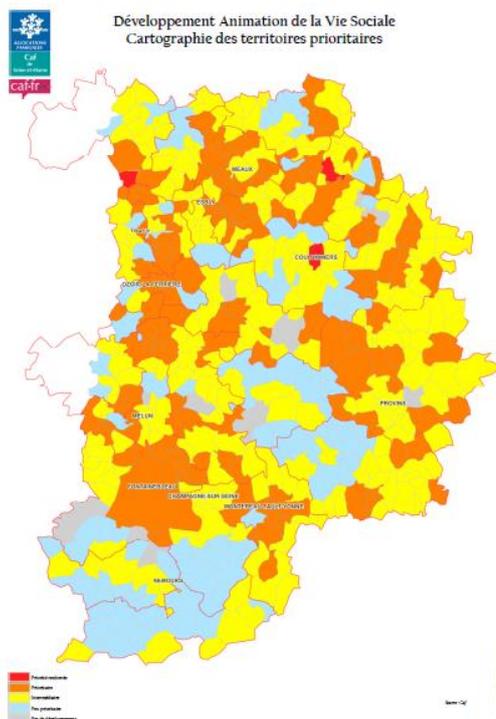
1 365 000
SEINE-ET-
MARNAIS



957 300
HABITANTS
sur la zone de compétence
des structures de
l'animation de la vie
sociale sur 1 365 000
habitants



177 037
USAGERS



Cependant, la couverture n'était pas mesurée qualitativement auparavant. La cartographie réalisée en 2019 présente une analyse plus fine de l'équipement des territoires en structures d'animation de la vie sociale, elle sera une base de travail pour l'élaboration du Sdavs 2020-2022 en matière de développement.

Une présentation plus détaillée des équipements (plaquette Senacs 2019) est présentée en annexe.

La réforme des collectivités territoriales déstabilise fortement certaines structures du fait que chaque projet correspond réglementairement à un territoire d'intervention. Au niveau intercommunal, certaines expériences observées nous montrent que les changements d'intercommunalités ou de leurs compétences peuvent avoir des conséquences rapides sur les équipements Avs. A titre d'exemples :

- Le centre social intercommunal des Monts de la Goële (qui disposait de la compétence) est passé sous la gestion du Pays de Meaux lors de la fusion des deux intercommunalités. Le Pays de Meaux ne conservant pas la compétence liée aux centres sociaux, cette dernière fut rendue aux communes. Les 4 communes qui constituaient la communauté de commune des Monts de la Goële ont depuis élaboré un système de conventionnement pour maintenir le centre social sur son territoire historique.
- Le centre social intercommunal de Val d'Europe a élargi son territoire aux nouvelles communes de la communauté d'agglomération, réinterrogeant ainsi son projet social sur un nouveau territoire plus vaste.

- Le centre social du Pays Fertois n'existe plus suite à la fusion de 2 communautés de communes qui n'ont pas souhaité renouveler la demande d'agrément. L'animation de la vie sociale est de nouveau interrogée sous l'égide d'une convention territoriale globale et sous la thématique de la politique de la ville.
- La Communauté de communes Moret Seine et Loing et la Caf ont signé une Convention territoriale globale prévoyant la création d'un second centre social sur le territoire. Les 2 équipements sont aujourd'hui ouverts.
- Le centre social associatif de la Brie Nangissienne étend son territoire d'intervention au fur et à mesure de l'extension du territoire intercommunal. La collectivité augmente progressivement son financement pour accompagner le projet.
- Le centre social associatif qui intervenait sur la communauté de communes du Provinois a fermé ses portes en raison des difficultés qu'il rencontrait à mobiliser des cofinancements.

Les Evs permettent de soutenir des initiatives, notamment itinérantes, sur des territoires dépourvus. On constate ces dernières années un déploiement plus important de ces dernières et pour certains sur plusieurs communes.

2.2. Zones d'intervention des structures Avs au 31 décembre 2019.

	Centres sociaux	Evs
Intercommunalité	4 centres sociaux sur 3 intercommunalités pour 101 658 habitants	Des Evs intervenant sur des territoires intercommunaux existent mais développent peu de relations partenariales avec les communautés de communes. Ils sont comptabilisés ci-dessous.
Plusieurs communes	1 centre social sur 4 communes pour 5 342 hab.	13 Evs couvrant 145 communes et 275 285 habitants. Situations très variées allant d'un Evs sur 2 communes pour 1 274 habitants à 1 Evs sur 6 communes pour 87 935 habitants en passant par 1 Evs sur 38 communes pour 29 220 habitants
Une commune	23 centres sociaux sur des communes allant de 3 422 à 38 370 habitants	11 Evs sur des communes allant de 378 à 13 930 habitants
Infra-communal	16 centres sociaux de quartier 2 par commune (25 052 à 30 172 habitants) 4 par commune (40 011 à 53 833 habitants)	Aucun Evs de quartier.

2.3. Territoires prioritaires

Concernant les Zones de revitalisation rurales, la fermeture d'un centre social a privé 19 communes du service d'animation de la vie sociale qu'il proposait. Amenant le nombre de communes en Zrr non couvertes de 2 à 21. Cependant, la Seine-et-Marne n'est plus concernée par cette réglementation à partir du 30 juin 2020. Nous avions 28 communes classées en 2014²⁰.

En 2019, des équipements d'animation de la vie sociale sont implantés ou interviennent dans 22 des 24 quartiers prioritaires. Les analyses récentes montrent que le nombre d'habitants des territoires concernés peut être bien supérieur à la moyenne départementale du nombre d'habitants par centre social ou par Evs. Une distinction est donc faite entre des territoires considérés comme couverts (1 CS pour 15 000 habitants ou 1 Evs pour 3 000 habitants) et des territoires partiellement couverts (exemple : 1 centre social propose des interventions ponctuelles sur un Qpv).

²⁰

Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/zones-de-revitalisation-rurale-zrr/>

	Nom du quartier (Qpv)	Commune	Présence équipement Avs	Structure Avs implantée sur le quartier	Structure Avs implantée à proximité du quartier
1	Schweitzer-Laennec	Chelles	Oui		CS H. Auclert CS M. Dalens
2	La Grande Prairie		Oui	CS Jean Moulin	
3	La Renardière	Roissy-en-Brie	Oui couvert	CS Les Airelles	
4	Les Deux Parcs Luzard	Noisiel / Champs s/M	A développer (fermeture du CS de Noisiel le 6 février 2020)	CS MJC de Noisiel	2 CS à Champs sur Marne
5	Arche Guédon	Torcy	Oui	CS OMAC (Aquarium)	
6	Le Mail		Oui	CS OMAC (Siège)	
7	Beauval Dunant	Meaux	Oui	CS Louis Aragon CS Charles Cros CS Louise Michel	
8	Les Templiers	Coulommiers	Non		Evs Aidéale Fermeture 01/2021 ²¹
9	Résidence Montmirail	La Ferté-sous-Jouarre	Non		
10	Lugny Marronniers Résidence du Parc	Moissy-Cramayel	Oui	CS Espace Arc-en-ciel	
11	Centre-Ville Quartier de l'Europe	Savigny le Temple	Oui	CS Françoise Dolto	
12	Droits de l'Homme		Projet de création en cours	<i>Réflexion en cours pour un agrément Cs</i>	CS Françoise Dolto CS Gaston Variot
13	Les Courtillerais Le Circé	Le-Mée-sur-Seine	Oui	CS Yves Agostini	
14	La Plaine du Lys Bernard de Poret	Dammarie-les-Lys	Oui	CS Albert Schweitzer	
15	L'Almont	Melun	Oui	CS L'Almont	
16	Les Mézereaux		Oui	CS Lavoisier	
17	Plateau de Corbeil Plein-Ciel		Oui	CS Montaigu CS Schuman	
18	Surville	Montereau-Fault-Yonne	Oui	CS de Montereau	
19	Champbenoist	Provins	Oui	CS Maison des quartiers	
20	Les Fougères	Avon	Oui (à développer)	Evs Couleur Terrasse	
21	Mont Saint Martin	Nemours	Oui	CS La Mosaïque	
22	Quartier République Vilvaudé	Villeparisis	Non		
23	Orly Parc	Lagny-sur-Marne	Oui	CS de Lagny	
24	Anne Franck	Ozoir-la Ferrière	Oui	CS les Margotins	
TOTAL				19 CS et 1 EVS	6 CS et 1 Evs

²¹

L'association Aidéale n'a pas renouvelé sa demande d'agrément en 2020.

2.4. Fragilités

Durant la période 2016-2020, 5 agréments ont pris fin et certains équipements d'animation de la vie sociale présentent des fragilités. Parmi les écueils constatés, on peut relever des difficultés financières mais également des contextes liés aux critères règlementaires de la Caf en matière d'agrément de ces projets. Sont régulièrement citées les modalités de gouvernance partagée, point central de l'agrément et les attentes en matière de qualification des personnels. Ces critères ne pouvant être négociable (ils remettraient en question le sens global de la politique Avs), des mesures d'accompagnement et de dérogation permettent une adaptation progressive du projet dans le sens voulu. La Caf propose à ce sujet une contribution au financement de formations ou de Validation des Acquis Expérientiels.

On remarque sur la période évaluée une amélioration générale de la qualité des projets, laissant cependant quelques-uns qui ne sont pas parvenus à atteindre les seuils attendus. L'intérêt du Sdavs est démontré dans ce travail qualitatif non centré sur le seul développement de projets dans le département.

Enfin, le renforcement de l'accompagnement des structures les plus fragiles a été pris en compte lors de l'élaboration collective de l'accord cadre qui prévoit la mobilisation des signataires autour des structures qui en ont besoin. La mise en œuvre de l'accord cadre pourra démarrer en complémentarité du Sdavs 2020-2025. Les partenaires signataires pourraient réfléchir à accompagner les relations villes/associations par exemple par une charte et par un cycle de rencontres à envisager au moment du 1^{er} agrément ou de chaque renouvellement.

2.5. Observatoire départemental

L'observatoire Senacs, décliné du niveau national au niveau local, fait l'objet d'une implication forte des acteurs Avs de Seine-et-Marne. Complété chaque année par l'ensemble des centres sociaux et des espaces de vie sociale, le questionnaire Senacs offre une analyse départementale annuelle de l'animation de la vie sociale.

La dernière plaquette (ci-dessous) montre la diversité des informations extractibles de Senacs. Cet observatoire représente une source très importante d'information et pourra être exploitée davantage par les partenaires du Sdavs.

2020

OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE

Seine-et-Marne



www.senacs.fr

SENACS



Édito – Une édition consacrée aux élus

Cette édition 2020 s'adresse à l'ensemble des acteurs territoriaux et en particulier aux élus locaux.

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des équipements polyvalents qui répondent aux besoins de tous les publics et offrent :

- ✓ Un lieu d'expérimentation pour de nouveaux projets
- ✓ Une coordination qui rassemble les acteurs autour d'un même projet
- ✓ Une capacité à intervenir sur de nombreux champs d'action
- ✓ Une possibilité de renouvellement du projet tous les 3 à 4 ans
- ✓ Un capital de connaissance du territoire, de ses habitants et de ses acteurs
- ✓ Un dimensionnement adapté au territoire, rural comme urbain

Il existe aujourd'hui 70 structures d'animation de la vie sociale en Seine-et-Marne et ce livret en présente un portrait pour vous permettre d'en appréhender le potentiel au service des enjeux du département.

La Caf de Seine-et-Marne pilote l'animation de la vie sociale de notre département et accompagne techniquement et financièrement les collectivités comme les associations dans leur projet d'animation de la vie sociale. Cette politique volontariste, alliée à un partenariat étroit avec les fédérations professionnelles est au service d'un investissement social gage de qualité et surtout d'effectivité au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Prenez rendez-vous avec la Caf de Seine-et-Marne !

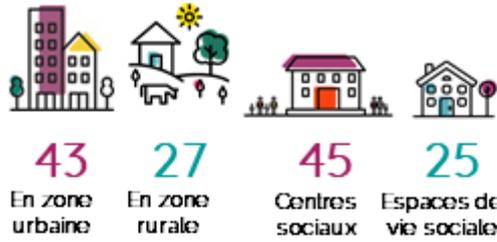
François CHABERT
Président du Conseil d'administration
Caf de Seine-et-Marne

Kouider ELATRECH
Président
Fédération des centres sociaux



SENACS

UNE COUVERTURE TERRITORIALE QUI PROGRESSE



UN RÉSEAU FORT & ORGANISÉ



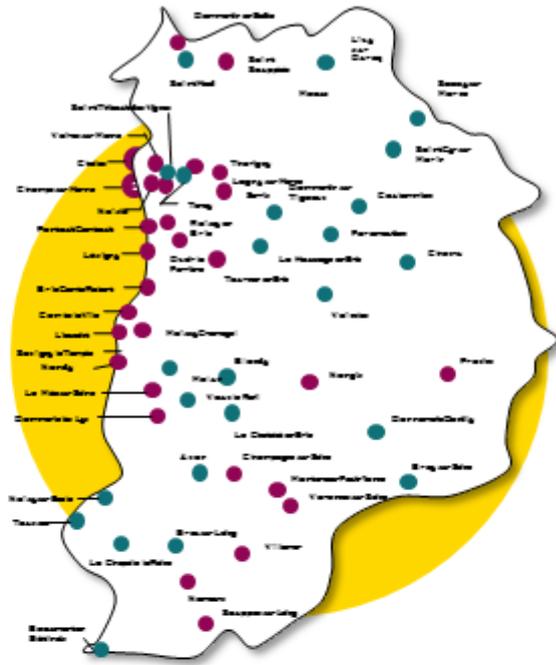
Un schéma directeur de l'animation de la vie sociale

Une politique concertée et un réseau organisé qui se mobilise pour développer des synergies et pour soutenir de nouveaux projets



Des actions pour les habitants et avec les habitants

574 Associations accueillies
185 800 Habitants rencontrés dans les structures Avs



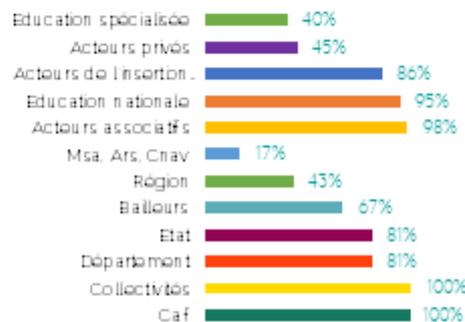
UN PARTENARIAT DÉVELOPPÉ



Des projets solides et concertés

Chaque centre social rassemble les acteurs et mobilise des ressources autour d'un projet commun et d'un territoire local

Centres sociaux qui déclarent un partenariat avec (en %)



Choisir de développer un équipement d'animation de la vie sociale permet de :

- s'ouvrir l'opportunité d'expérimenter et de développer de nouvelles actions avec les habitants, en s'appuyant sur des professionnels.
- se doter d'un outil de travail au service du projet social de territoire

UN ACTEUR GENERALISTE QUI VEILLE



Une légitimité à intervenir sur de nombreux champs d'actions

S'appuyant sur les besoins des territoires, les structures Avs développent des projets dans différents domaines.

0-3 ans



4-10 ans



11-14 ans



15-17 ans



18-25 ans



26-59 ans



Familles



60 ans & +



Une légitimité à intervenir auprès de tous les publics

Ces équipements favorisent la mixité tout en restant attentifs aux besoins de chaque public.

UN OBSERVATEUR PERMANENT



De par leur méthode de travail, les structures Avs capitalisent une connaissance approfondie du territoire

- une veille constante des besoins au travers de son accueil ouvert à tous
- une capacité à proposer des évolutions/adaptations/stratégies au regard des contextes
- une capacité à mobiliser les acteurs autour de nouveaux enjeux et projets

4 - Senasos 2020 - Données de l'année 2019 - Seine-et-Marne

UN SPECIALISTE



En cas d'urgence ou de situation spécifique, une réactivité pour mettre en place des actions

- capacité à sensibiliser
- capacité à mettre en mouvement les habitants, les partenaires en concertation avec les élus

Outre organiser et gérer des services et des activités, les structures Avs permettent d'informer et de former les habitants sur les questions qui les intéressent. Elles incitent à l'engagement collectif et citoyen. Elles peuvent enfin mobiliser et animer les réseaux d'acteurs locaux autour de questions thématiques (accès aux droits, parentalité, développement durable...).

UN TRAVAIL ASSOCIANT BENEVOLES ET SALARIES AU SERVICE DU TERRITOIRE



La posture de l'équipe s'adapte au regard de la maturité du projet et de ses porteurs.

Par principe, les équipes interviennent dans une logique de responsabilité et de partage.

753

Salariés mobilisés

Soit **8,92** ETP en moyenne



Du personnel qualifié

Bac +3 Niveau requis pour être Directeur

Bac +2 Niveau requis pour être Référent Familles

1 chargé d'accueil dans chaque centre social

74

Salariés supplémentaires en un an

17

Salariés ont suivi une formation diplômante



150

Salariés ont suivi une formation qualifiante

156

Bénévoles ont suivi une formation



Une organisation qui favorise les initiatives

169

Initiatives collectives portées par

3 170

Personnes différentes



Des bénévoles acteurs et des habitants au cœur des décisions qui les concernent

Dans un projet d'animation de la vie sociale, la décision est partagée entre tous les acteurs : élus, habitants, partenaires, salariés

2 763

Bénévoles mobilisés

109 000 h Soit **60** ETP au total



343

Dans les instances de pilotage

661

Dans les espaces de vie sociale

1759

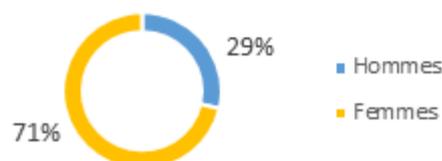
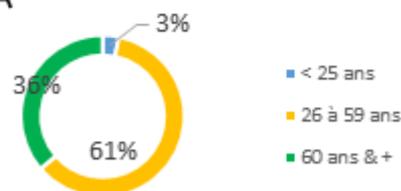
Dans les centres sociaux

161

Bénévoles supplémentaires dans la gouvernance en un an



Un bénévolat composé en majorité de femmes âgées de 26 à 59 ans



Laboratoires d'initiatives ouverts aux problématiques sociétales dans une logique d'agir ensemble, les structures Avs interviennent au cœur de l'actualité. Le projet Avs s'inscrit en complémentarité et il renforce le lien et la cohérence entre l'action publique et les initiatives des habitants. :

- Accompagnement des habitants à réaliser leurs projets
- Concertation avec les acteurs locaux et actions complémentaires
- Connaissance du territoire et de ses acteurs

PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE



Démocratie locale : les structures d'animation de la vie sociale expérimentent partout de nouvelles formes et espaces de participation.

Des processus se construisent petit à petit liant l'organisation des habitants en coopération avec les acteurs publics au service du bien commun, bénévolat : données bénévoles, démocratie locale

60% Des centres sociaux ont une instance dédiée au pilotage du projet



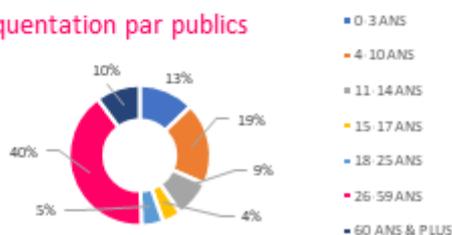
Parentalité, enfance et jeunesse : des lieux accueillant tous les membres de la famille.

Véritable maison des familles, les structures proposent des temps précieux à partager ensemble :

- 42*** Des sorties en famille
- 37** Des Ateliers de loisirs en famille
- 22** Des départs en vacances
- 28** De l'accompagnement scolaire
- 27** Des actions intergénérationnelles
- 34** Des événements festifs

*Nombre de structures qui proposent ce service

Fréquentation par publics



6 - Senacs 2020 - Données de l'année 2019 - Seine-et-Marne



Accès aux droits : des accueils de proximité qui facilitent la vie quotidienne par de la proximité, de l'information, de l'orientation et de la médiation.

Le programme national de transformation de l'action publique affiche un objectif de dématérialisation intégrale des services publics à l'horizon 2022.

Cela se traduit pour une partie importante de la population par une simplification des démarches, mais qui nécessite pour certains publics un accompagnement renforcé en termes d'accès aux services publics. On retrouve les actions suivantes dans les structures :

- 28*** Permanences écrivain public
- 19** Permanences institutionnelles
- 35** Points numériques en accès libre
- 14** Points d'accès aux droits
- 16** Points relais Caf

*Nombre de structures qui proposent ce service

43 000 Personnes reçues pour des questions d'accès aux droits



Développement durable : des expérimentations novatrices pour une transition douce et collective

Les habitants, sont les premiers concernés par les problématiques écologiques rencontrées sur leur territoire. Ils peuvent agir pour une transition écologique réussie, une autre façon de consommer, protéger leur environnement.

- 7*** Organisations d'achats groupés
- 8** Organisations de circuits courts
- 20** Projets d'économie d'énergie
- 28** Démarche de réduction des déchets
- 21** Ateliers fabrication produits écologiques

*Nombre de structures qui proposent ce service

UNE PRESENCE ACCRUE ET DIVERSIFIEE



hebd omadaires
d'accueil en
moyenne

35 heures



hebd omadaires
d'activités
réalisées chez
des partenaires

4 heures



Evénements
organisés dans
l'année

358



hebd omadaires
d'activité en
moyenne

45 heures



hebd omadaires
d'activités
réalisées dans
l'espace public

4 heures



Contributions à
des événements

252

DES FINANCES MAITRISEES

Des moyens adaptés aux enjeux de chaque projet. Des fonds publics diversifiés et mutualisés sur des projets locaux.

Répartition du budget

13,6 millions



Communes
EPCI

4,8 millions



Caf

1,3 million



Usagers

0,9 million



Etat

0,3 million



Conseil
Départemental

1,1 million



Autres : Msa, Ars, Cnav,
fondations, bailleurs...



22 126 942€

Total des produits

Centres sociaux



184 793€

† petit budget



948 058€

† grand budget

Esp. vie sociale



29 000€

† petit budget



248 016€

† grand budget

2020

OBSERVATOIRE DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE

Seine-et-Marne



Caisse d'allocations familiales
de Seine-et-Marne
TSA 34 004
77024 Melun Cedex
01 78 49 22 45
parentalite.cafmelun@caf.cnafmail.fr



Fédération des centres sociaux et
socioculturels de Seine-et-Marne
2-4 place Jean Vilar
77185 Lognes
01 64 62 19 27
lynda.mansouri@centres-sociaux.fr

PROJET



SENACS - SYSTÈME D'ÉCHANGES NATIONAL DES CENTRES SOCIAUX

www.senacs.fr



UN REGARD PARTAGÉ

PAR LES CAF ET LES FÉDÉRATIONS DES CENTRES SOCIAUX

Partie 3 Evaluation du Sdavs 2017-2019

C'est en 2016 que la Caf de Seine-et-Marne pilote l'élaboration du premier Schéma directeur de l'animation de la vie sociale. Il est coconstruit avec la Préfecture (dont le bureau de la politique de la ville), l'Union des Maires et présidents d'Epci de Seine et Marne, l'association des Maires ruraux de Seine et Marne, la Cnav, la Msa, les fédérations des centres sociaux, des foyers ruraux et des associations familles rurales.

Après 3 années de mise en œuvre, une évaluation partagée a été réalisée et permet de valoriser l'importance d'un travail en synergie entre partenaires départementaux, et locaux. Le tableau ci-dessous présente une synthèse du Sdavs 2017-2019, une version complète étant disponible en annexe :

Enjeux	Thématique	Actions	Résultat
Répondre aux besoins d'un territoire	Accès aux droits et insertion	Favoriser le développement des cours de français pour adultes	Les centres sociaux portent 2/3 des ateliers sociolinguistiques identifiés par l'Ofii. La fédération des centres sociaux favorise la mise en réseau et l'échange de pratiques de ces acteurs.
		Accompagner les habitants à investir leur environnement	La participation des habitants devient une priorité dans les projets sociaux. Les indicateurs progressent : bénévolat, instances de gouvernance partagée, formation des bénévoles.
	Accompagnement à la parentalité	Soutenir la « jeune parentalité »	Une implication forte des structures Avs qui s'emparent des dispositifs d'accompagnement à la parentalité (Laep, Reap, Clas...).
		Soutenir la « Grand-parentalité »	Le projet familles facilite la centralisation des services, la <u>lisibilité pour les familles et la coordination des acteurs.</u>
	Actions en direction de publics cibles	Favoriser l'accompagnement des jeunes	Un rapprochement avec les groupes de travail du Schéma départemental des services aux familles. Le développement de la plateforme « Kit-à-agir ». Un soutien à l'initiative des jeunes au moyen d'appels à projets. Les structures Avs adoptent une posture spécifique d'accompagnement des initiatives des jeunes pour eux même et pour leurs territoires.
		Créer un réseau d'accès aux droits et articuler l'existant en visant les populations isolées, éloignées des services publics	Des accueils modelés au regard de chaque territoire et une écoute globale et locale qui correspond aux besoins des habitants. Un enjeu qui reste fort en matière d'accueil et d'accompagnement des publics fragiles.

Enjeux	Thématique	Actions	Résultat
Mobiliser sur les territoires	Gouvernance	Assurer une veille des dispositifs	Elaboration et diffusion d'un tableau regroupant les dispositifs mobilisés par les centres sociaux et les Evs. Diffusion systématique à l'ensemble du réseau des dispositifs des partenaires. Initiation d'un travail de création d'une plateforme numérique dédiée à l'animation de la vie sociale.
		Valoriser la participation des habitants dans les structures de l'animation de la vie sociale	La participation est l'axe le plus couramment priorisé dans les projets sociaux. Les accompagnements collectifs au renouvellement de projets mis en place par la Fédération des centres sociaux et la Caf ont permis de faire progresser cette dimension.
	Bénévolat	Créer et organiser des bassins de vie de bénévoles	Organisation d'une journée de présentation du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles. La structuration de l'accompagnement des bénévoles dans les structures.
		Créer du collectif autour de valeurs communes	Mise en place d'une journée départementale des <u>bénévoles de Seine-et-Marne.</u>
	Partenariat	Mutualiser les ressources pour soutenir le développement d'Evs ou la préfiguration de centres sociaux	Création d'un espace ressources sur caf.fr Elaboration d'une cartographie des territoires prioritaires pour la création de structures Avs. Création d'aides incitatives à la création.
		Consolider le partenariat autour de chaque structure	Signature de l'accord cadre de l'animation de la vie sociale. Les projets sociaux des structures font ressortir le travail partenarial et la création d'instances de coordination locales et thématiques.

Enjeux	Thématique	Actions	Résultat
Développer et pérenniser l'Avs	Finances	Simplification des procédures administratives	Dématérialisation de la démarche de renouvellement et de suivi des agréments.
		Prise en compte de la spécificité des équipements implantés sur un territoire rural	Des financements qui se développent pour certaines structures rurales mais des fragilités qui persistent. La création en 2020 d'une aide financière permettant de soutenir les structures Avs associatives proposant de l'itinérance.
	Territoire et articulation	Déploiement de réseaux coopératifs locaux de l'animation de la vie sociale	L'accord cadre de l'animation de la vie sociale prévoit de rassembler les partenaires institutionnels et associatifs engagés dans les projets locaux lors de chaque commission délocalisée et lors de chaque situation de fragilité.
		Développer une coordination des Evs	Organisation d'une journée départementale des Evs
	Emploi	Soutenir la professionnalisation des espaces de vie sociale et des centres sociaux	Progression des niveaux de qualification des directeurs et des référents familles. Mise en place d'un parcours de qualification des chargés d'accueils.
		Plateforme collaborative de formation	Elaboration d'un support de communication présentant les fédérations et l'organisation départementale de l'animation de la vie sociale.

Partie 4 Le schéma pour la période 2020-2025

1. Méthode d'élaboration

Le Sdavs est renouvelé pendant la crise sanitaire de 2020 liée à la pandémie du Coronavirus. Au préalable prévu sous forme de travaux communs en présentiel, le Sdavs a dû être élaboré à distance.

Dans un premier temps un pré-bilan a été rédigé par la Caf, mettant à contribution les différents services concernés dans l'objectif de rassembler tous les éléments ayant permis de faire progresser l'animation de la vie sociale en Seine-et-Marne. Le coordinateur de l'animation de la vie sociale ayant une vue transversale et une connaissance des actions menées par les partenaires signataires, il a pu enrichir l'évaluation. Les actions conjointes menées ont aussi l'objet de restitutions.

Ce pré-bilan a ensuite été enrichi par les partenaires signataires ainsi que par de nouveaux partenaires intéressés par le domaine de l'animation de la vie sociale.

Afin de partager ce bilan et de déterminer les orientations du deuxième Sdavs, deux temps de séminaire ont été organisés le 30 octobre et le 16 novembre 2020.

La première journée (consistant à compléter, corriger, amender le pré-bilan transmis) a permis de déterminer les enjeux départementaux et d'élaborer des pistes d'orientation pour le Sdavs à venir. Les signataires du Sdavs 2017-2019 ont été associés à cette démarche.

La seconde journée a permis d'accueillir de nouveaux partenaires intéressés et ayant des enjeux proches de ceux poursuivis dans le cadre du Sdavs. Ce temps a permis de faire une synthèse du bilan partagé, d'interroger les acteurs sur les modalités d'animation du schéma. Enfin, les orientations identifiées pendant la première journée de travail ont pu être complétées avec des pistes d'actions plus précises.

A la suite de cette journée, le présent document a été rédigé dans sa première mouture, et transmis aux partenaires afin qu'ils y apportent une fois de plus contributions et amendements.

Les multiples synergies récemment entreprises entre les partenaires départementaux - schémas Caf mais également ceux à l'initiative des signataires (Schéma des solidarités, plan pauvreté...) - mènent aujourd'hui à des optimisations progressives de ces démarches de coordination. C'est dans ce contexte qu'une volonté d'articulation forte entre le Sdavs et le Sdsf est engagée, afin de concentrer les ressources sur des enjeux communs à ces deux organisations. Pour cela, l'alignement de la durée du Sdavs sur celle du Sdsf permettra d'apporter de la cohérence dans un premier temps, et d'accentuer davantage encore leur rapprochement.

2. Orientations pour la période 2020-2025

Les deux journées de séminaire ont permis de rassembler les signataires du Sdavs 2020-2025 autour des enjeux présentés ci-après. Les orientations indiquées ont été co-construites et feront l'objet d'une évaluation annuelle lors des comités de pilotage. Les modalités de gouvernance de ce schéma permettent d'adapter les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre chaque année, au regard de l'actualité et du bilan actualisé.

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale s'articule autour des orientations suivantes :

2.1. Se mobiliser collectivement pour faire connaître l'AVS auprès des publics et des décideurs

Enjeux partagés

Les structures de l'animation de la vie sociale restent peu ou mal connues, notamment par certains élus des collectivités territoriales qui demeurent un public à sensibiliser sur le rôle des centres sociaux et des Evs.

Le terme « social » dans la dénomination de ces structures peut apporter une certaine confusion sur leur rôle et il laisse penser qu'il s'agit d'équipements destinés au travail social notamment individuel, réservés à des publics fragilisés.

La création et la gestion d'un centre social mobilisent des moyens importants et le contexte budgétaire actuel peut interroger un certain nombre d'élus pour développer un nouveau projet sur leur territoire.

La dénomination de centre social ne pouvant être modifiée par la Caf, une réflexion pourrait être engagée. Il s'agira de sensibiliser les partenaires présents sur les territoires (Ccas, Mds...) à ce qu'est un centre social. Le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) par la Caf apparaît comme un levier important dans cette perspective à l'égard des élus communaux et intercommunaux.

Les partenaires signataires du Sdavs ayant des enjeux partagés de développement des territoires et de réponses aux besoins sociaux ont intérêt à allier leurs forces au travers de stratégies élaborées ensemble pour mailler le département de suffisamment d'équipements.

Le déploiement des Ctg et l'implication des acteurs sur ces démarches pourront être, en conclusion, un levier au développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires

Objectifs partagés

En matière de promotion de l'animation de la vie sociale, les partenaires envisagent de :

- Donner davantage de visibilité et de visibilité à l'animation de la vie sociale et aux équipements qui la composent, en valorisant leurs missions en matière de mixité sociale et de démocratie locale notamment.
- Sensibiliser les élus et acteurs à ce qu'est l'Avs et faire tomber les représentations existantes sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale
- Apporter davantage de visibilité aux financements institutionnels des projets Avs.

Actions à déployer :

- Engager une réflexion sur les moyens de dépasser, dans les esprits, le cadre de la dénomination « centre social » d'apparence restrictive.
- Encourager les équipes à sortir des murs des centres sociaux et Evs afin de promouvoir leurs projets et le réseau dans son ensemble – L'itinérance, la mobilité et l'accessibilité sont à encourager
- Agir ensemble pour promouvoir l'animation de la vie sociale auprès des élus des communes et intercommunalités, par exemple, au moyen d'un plan de prospection / promotion / communication et déployer un plan de communication départemental coporté
- Utiliser les leviers existants pour développer l'Avs (Ctg, financement d'actions, intervention de professionnels...)

2.2. Aider au développement de la couverture des besoins en s'engageant dans le soutien des projets des nouveaux CS et EVS

Enjeux partagés

Les Signataires du schéma considèrent l'animation de la vie sociale comme essentielle à la cohésion sociale et aux solidarités de proximité. A ce titre l'homogénéité de la couverture du territoire départemental est recherchée, en particulier sur les territoires considérés comme prioritaires au regard des besoins identifiés.

Les partenaires se rejoignent sur l'objectif de couverture de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Par ailleurs, en plus des territoires prioritaires identifiés par la Caf en matière de déploiement de l'offre (cartographie en annexe), une interrogation porte sur la nécessité de faire des communes de plus de 10 000 habitants une échelle pertinente d'implantation de structures d'animation de la vie sociale. Il sera proposé aux partenaires signataires du Sdavs d'examiner la cartographie de développement prioritaire existante en vue de son adoption partagée.

Les lieux d'implantation des structures agréées ne devront cependant pas se limiter aux territoires reconnus comme fragiles.

Enfin, une meilleure articulation serait appréciée entre les structures Avs lorsque celles-ci interviennent sur un territoire commun. Le développement de la collaboration avec des structures non agréées semble un axe à amplifier, dans la mesure où d'autres acteurs (foyers ruraux, associations familles rurales, antennes caritas) contribuent à l'animation de la vie sociale des territoires, sans toutefois bénéficier de ce label.

Objectifs partagés

Afin de partager les priorités de couverture et de développer des structures Avs, de partager un état des lieux des besoins territoriaux et de viser une meilleure articulation entre les structures agréées ou non, les partenaires souhaitent :

- Partager une cartographie des territoires prioritaires
- Définir collectivement des stratégies proactives de développement et se saisir des « opportunités » contextuelles
- Se coordonner pour accompagner l'émergence de nouveaux centres sociaux et Evs et les positionner auprès des acteurs territoriaux.
- Revenir régulièrement sur les territoires pour informer des évolutions des politiques

Actions à déployer :

- Mettre en place un temps de travail annuel entre partenaires ayant des actions/enjeux de développement des territoires et s'associer pour promouvoir les centres sociaux et Evs auprès des acteurs territoriaux.
- Formaliser une offre de service interinstitutionnelle pour que le partenaire puisse voir ce qui existe en matière de soutien au développement – Cette offre serait aussi bien valable sur les territoires couverts, non couverts ou pour les structures en fragilité.
- Concevoir une cartographie des territoires prioritaires comme outil commun de développement. L'actualiser à mi-parcours du schéma, en 2023, pour prendre en compte les évolutions en matière d'offre et de besoins sociaux.
- Prévoir un cycle de rencontres régulières pour identifier les opportunités et coporter les stratégies de développement
- Mettre à jour la cartographie avec la localisation des ateliers sociolinguistiques réalisée par l'Ofi en 2018.
- S'engager à soutenir (financièrement, méthodologiquement ou opérationnellement) des actions dans les équipements nouvellement agréés pour leur permettre d'asseoir leur intégration auprès des habitants

2.3. convenir des modalités de travail conjoint pour détecter précocement les structures qui se fragilisent

Enjeux partagés

Avec une tendance à la rétraction des offres proposées sur les territoires (accentuation des services dématérialisés, affaiblissement de la vie associative, contexte sanitaire toujours présent et pouvant durablement modifier les pratiques, ...), les structures Avs peuvent être, sur certains territoires, de plus en plus isolées en tant qu'équipements de proximité. Il arrive que les centres sociaux servent à d'autres opérateurs pour mobiliser des publics avec lesquels ils sont en lien permanent. Il est constaté une demande sociale grandissante au niveau des accueils.

Certains Evs sont fragilisés du point de vue de l'engagement bénévole et peuvent périlcliter lors du départ des élus de l'association. La dimension associative reste néanmoins une force en matière d'engagement, qui mérite un soutien interinstitutionnel.

Les fragilités financières des structures sont parfois détectées trop tard et la mobilisation des partenaires prend du temps. Par ailleurs des évolutions dans les orientations politiques des territoires communaux et intercommunaux, notamment à la suite d'échéances électorales, peuvent avoir des impacts sur les soutiens apportés à des structures d'animation de la vie sociale notamment lorsqu'elles sont associatives. Ces nouvelles orientations peuvent conduire à des fragilisations voire des fermetures dans certains cas de structures en raison du redéploiement des moyens vers d'autres priorités.

Le respect des exigences institutionnelles au titre de l'agrément peut amener ponctuellement à des demandes de fin d'agrément de la part des structures (exigence de participation des habitants ou d'une qualification sociale pour les personnels), ce qui invite à envisager des soutiens méthodologiques.

L'accord-cadre conclu entre les signataires du SDAVS en 2019 permet de mobiliser les partenaires en fonction des situations rencontrées et d'adapter les stratégies d'accompagnement (identification et partage de critères de fragilités pour une détection précoce).

Objectifs partagés

Les partenaires conviennent de :

- Prévenir les risques de fragilisation
- Avoir un dispositif partagé d'identification précoce des difficultés des équipements
- Mobiliser les décideurs suite à la détection d'un équipement fragilisé
- Accompagner les équipements dans la résolution des difficultés grâce à une offre de service de soutien aux structures fragiles, la rendre fonctionnelle quel que soit l'acteur considéré.

Actions à déployer :

- Sensibiliser les élus locaux comme les responsables associatifs sur l'importance d'un partenariat formalisé entre les structures agréées et les collectivités.
- Informer les élus lorsqu'un espace de vie sociale est implanté sur leur territoire et les sensibiliser sur le rôle des équipements Avs.
- Formaliser des indicateurs partagés et des instances structurées permettant de détecter les fragilités le plus en amont possible à travers un observatoire, notamment par l'intermédiaire des fédérations
- Développer des temps de dialogue entre les acteurs en mobilisant les fédérations, les associations d'élus et les institutions sur des temps communs.
- Mettre en place un comité de détection et de concertation des moyens d'actions afin d'anticiper les difficultés et agir efficacement au plus vite.
- Proposer des services de médiation structure/acteurs du territoire, en cas de difficultés.
- Travailler avec les associations d'élus et les fédérations à la mise en place de formations, intégrer la normalisation de la vie associative.
- Développer des conventions de partenariat entre collectivités et associations pour donner de la lisibilité à chaque partie.
- Renforcer la formation des acteurs (lors création EVS envisager un parcours de formation aux structures en matière accueil, participation, gestion, ...)

2.4. Contribuer à consolider l'action des structures AVS et les aider à améliorer la qualité de leurs interventions :

2.4.1. En développant un réseau des EVS

Enjeux partagés

Bien qu'ayant tenté de développer des interactions avec et entre les Evs, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités d'intervention aux besoins des acteurs qui les gèrent et les animent (horaires, déplacements, outils d'échange et de communication...). Le besoin de cette coordination est toujours présent. Il existe des identités variées au sein des fédérations (structures agréées ou non) qui font la richesse d'un potentiel réseau des Evs.

Objectifs partagés

- Il est souhaité la construction de l'identité de ces structures et la faire connaître sur les territoires et au sein des réseaux.

Actions à déployer :

- D'étudier la faisabilité de créer et d'animer un réseau départemental des espaces de vie sociale.
- Organiser de manière partenariale des séquences de partage entre EVS avec des formats variés
- Développer l'accompagnement des porteurs de projets Evs en structurant une offre de formation pour les gestionnaires Evs constituée de temps de formations, d'outils ressources et d'échanges de pratiques existants.

2.4.2. En aidant à la construction de plans / stratégies de formation

Enjeux partagés

Les fédérations sont fortement mobilisées sur cet axe. Les fédérations des foyers ruraux et des familles rurales, proposent des actions de formation à l'attention de leurs réseaux notamment auprès de leurs bénévoles. La fédération des centres sociaux est également très active à ce sujet, notamment en proposant des formations aux personnels et acteurs des centres.

De nombreux gestionnaires « collectivités » dans le département témoignent de la difficulté à mettre la grille de la fonction publique en adéquation avec les exigences de qualification Caf. Par ailleurs, il existe au sein des structures des difficultés à recruter des personnes répondant aux exigences réglementaires et ayant les expériences requises. Il apparaît à ce sujet que les annonces d'offre d'emploi sont parfois inadaptées aux attendus en vigueur. Dans ce contexte, des difficultés de turn over au sein des structures sont identifiées, ce qui ne permet pas toujours d'inscrire les projets élaborés dans une continuité.

Bien que des attentes existent en matière de qualification, peu d'offre de formation existe sur le département, induisant des difficultés pour recruter des personnels et/ou accompagner la montée en compétences.

L'importance du renforcement de la qualification au sein du réseau de l'Avs devrait également permettre d'accompagner les besoins d'évolution observés en matière d'offre de services : réponse aux besoins d'innovations, renforcement des actions de soutien à la parentalité, positionnement sur les questions de la politique jeunesse, développement des actions en faveur des personnes âgées, ...

Parallèlement à la formation continue et initiale des personnels, il semble important de doter les structures d'outils et de ressources à jour et de soutenir les gestionnaires. Par ailleurs l'accompagnement des structures en renouvellement d'agrément semble être un moment clé en matière de mise à jour des compétences.

Sur le précédent schéma une attention particulière a été apportée sur la qualification des directeurs, il s'agira d'étendre également cette démarche aux référents familles. L'étude de l'intérêt de développer des modules en ligne permettant à chacun de trouver des contenus de formation adéquate pourra être réalisée. La mise en place d'un plan expérimental avec la fédération des centres sociaux : concept centres sociaux, bénévolat, travail associé... pourrait être un levier.

Objectifs partagés

Un appui à la qualification des interventions et à l'évolution des outils nécessite un travail partenarial que les signataires se proposent de développer.

Actions à déployer

Les actions à mettre en place sont les suivantes :

- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance du niveau de qualification des professionnels.
- Mener un travail de valorisation des métiers de référents familles et de directeur de centre social au sein du réseau et auprès des candidats potentiels pour accroître l'attractivité de ces postes
- Viser la qualification des bénévoles notamment ceux en gestion d'EVS -> formation socle (envisager cette formation comme une formation collective, indissociable de l'agrément et la rendre progressive : parcours de formation sur plusieurs années)
- Structurer un socle de formation commun et capitaliser dans le panel de formation déjà existant chez chaque partenaire pour les différents acteurs de l'Avs.
- Faciliter l'accessibilité aux formations en favorisant leurs dispenses sur site, par visio, et sur des temps en soirée ou le samedi.
- Permettre l'accès, notamment par la plateforme numérique, à des outils de soutien créés, actualisés et partagés avec le réseau de l'avs.
- Poursuivre l'accompagnement des centres sociaux et Evs en renouvellement d'agrément se poursuivra tout en revisitant les modalités de sa mise en œuvre pour répondre aux besoins.
- Développer une attention particulière en matière de formation pour les référents familles notamment

2.4.3. En se coordonnant pour faciliter la mobilisation des financements dans le respect des prérogatives de chaque signataire

Enjeux partagés

Le Sdavs 2017-2019 a conduit à la signature d'un accord cadre. Il s'agira de le mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Les partenaires se rejoignent sur l'intérêt de prendre en compte le projet social comme document de référence pour les institutions, le plus possible, en simplifiant et en harmonisant les procédures. Le projet social devra permettre dans la mesure du possible de valider un projet global, dans lequel s'insèrent des actions particulières et donc permettre l'étude de projets plus spécifiques au travers de ce document de référence : reapa, projet sénior, ...

Il s'agira de travailler entre institutions sur les attentes en matière d'évaluation et de suivi du projet. Il reste nécessaire de disposer de données quantitatives lors des périodes d'évaluation des projets. Ces dernières ne comportent pas suffisamment d'indicateurs statistiques de fréquentation pour pouvoir mesurer l'impact du projet et son évolution dans le temps.

La finalité visée est de développer les cofinancements du projet social, de renforcer le financement du pilotage au travers de soutiens supplémentaires.

Il conviendra également de rendre visible la participation notamment financière des habitants.

Objectifs partagés

- Faire du projet social le document « reconnu » en matière de délivrance de fonds partenariaux dans le respect des prérogatives réglementaires de chacun.

Actions à déployer :

La traduction opérationnelle prendra la forme suivante :

- Structurer les financements des différents partenaires -> base d'accords cadre multi-partenariaux pour le financement des structures aussi bien sur le pilotage que sur les actions sur la base du projet social
- Diffuser le document de présentation des 3 fédérations pour identifier les spécificités de chaque fédération, promouvoir l'accompagnement réalisé par les fédérations auprès des collectivités.
- Mener une réflexion sur Senacs dans l'optique de valoriser les données collectées pour évaluer les projets (sans que cela ne devienne une obligation)

2.4.4. En les aidant à bien informer et orienter les publics, en les soutenant dans les démarches d'accès aux droits

Enjeux partagés

La fonction accueil devra faire l'objet d'une attention particulière car même si aucune qualification n'est exigée, la posture d'accueil requiert un professionnalisme fort. La notion de référent accueil pourrait être explicitée et un niveau de qualification pourrait être préconisé.

Les structures de l'avs étant de structures de proximité et en contact avec des publics parfois isolés, il semble important d'aider les centres sociaux et espaces de vie sociale à mieux informer et orienter les publics, de les soutenir pour développer l'accompagnement à l'accès aux droits et au numérique. Une implication des CS et EVS dans des réseaux d'acteurs de l'accès aux droits semble primordiale.

Objectifs partagés

- Renforcer la lisibilité du rôle de l'accueil des centres sociaux, notamment le « Accueillir, informer, orienter ».
- Favoriser les relais entre les CS / EVS et les institutions pour la prise en charge des orientations

Actions à déployer :

- Renforcer les instances de coordinations locales en matière d'accès aux droits et y inclure les Cs et evs
- Outiller les accueils des centres sociaux pour assurer un service de premier niveau de qualité
- Poursuivre le déploiement des services accompagnant l'inclusion numérique
- Inscrire les agents d'accueil dans un processus de formation initiale et continue en capitalisant sur les ressources déjà existantes La formation pourra être développée en Seine-et-Marne, notamment en exploitant le potentiel de formation en ligne ou en prenant appui sur des ressources locales (Irts de Melun par exemple)
- Informer de manière régulière et si possible avec des modalités coordonnées les structures Avs des évolutions institutionnelles (communications, formations...)
- Renforcer la prise en charge des orientations dites de deuxième niveau

2.4.5. En accompagnant l'évolution des pratiques autour de l'inclusion numérique

Enjeux partagés

Les structures Avs ont su réagir lors de la crise sanitaire de 2020. Leur réactivité a notamment consisté à s'emparer d'outils numériques pour maintenir le lien avec les habitants. Les équipes ont aussi maintenu un lien régulier avec les familles en proposant par exemple une poursuite de l'accompagnement à la scolarité ou des activités en ligne, ou par d'autres modalités innovantes. L'accueil s'est poursuivi, notamment le 1^{er} niveau de l'accès aux droits. Des nouvelles modalités d'action semblent répondre aux enjeux actuels, tel que le déploiement des promeneurs du net qui pourraient être également positionnés sur d'autres champs que la jeunesse (soutien à parentalité), ou le soutien à l'autonomie des publics des centres sociaux et Evs tel que les seniors ou les aidants par exemple.

Les Epci seront invités à associer davantage les centres sociaux dans les coordinations locales (PRE par exemple).

Objectifs partagés

Cela consistera à soutenir les équipes Avs pour accompagner les habitants en matière d'inclusion numérique (accompagnement scolaire, accès aux droits, parentalité...). Il s'agira aussi de développer la capacité des centres sociaux à intervenir sur internet, notamment pour aller vers les publics, promouvoir les projets et susciter la participation aux actions des structures (développer par exemple les promeneurs du Net pour les familles).

Actions à déployer :

il s'agira de :

- Mutualiser les innovations (créer une boîte à outils) pour inspirer/partager les autres structures qui n'auraient pas les moyens de les concevoir de leur côté
- Mobiliser les leviers « Service civique » pour les projets « anticipables », et la « réserve civique » pour certains besoins afin d'être réactifs face aux situations de crise par exemple.
- Accompagner les structures de l'Avs à développer différents types de services (Laep, Clas, Reap...) quand cela est possible et cohérent sur les territoires pour développer des structururations hybrides.

2.4.6. En aidant aux partages des pratiques, notamment autour de la place des habitants et en lien avec le développement d'une plateforme numérique

Enjeux partagés

La situation s'est améliorée et les projets en témoignent. Des instances d'habitants existent et parfois même des budgets sont laissés à la main des habitants. La bonne compréhension de ce principe de fonctionnement reste cependant complexe car les dénominations sont différentes, ainsi que les fonctionnements. La participation peut rester « timide » dans des instances aux acteurs multiples, notamment en présence des plus aguerris au débat citoyen (salariés, élus, partenaires...).

Les politiques publiques impulsées par les institutions font de la participation des habitants un prérequis indispensable pour de nombreux dispositifs (conseil citoyen de la politique de la ville, participation des habitants Avs, ...), mais des craintes peuvent émerger quant à la légitimité des décisions prises par les élus.

La question de l'implication semble évoluer. La motivation de l'implication (initialement militante) semble se transformer. Le bénévolat doit être requestionné notamment s'agissant du profil des bénévoles (jeunes et seniors).

Objectifs partagés

La place des habitants devra être identifiée lors de l'élaboration du projet et dans le suivi de ce dernier. Il conviendra de garantir la prise en compte de la parole des habitants.

Actions à déployer :

il s'agira de :

- Poursuivre le travail engagé d'aide au développement des instances participatives dans tous les projets sociaux, en articulation avec les instances légitimes de décisions (conseil municipaux, d'administration, communautaire)
- Accompagner les mutations s'opérant autour de la question du bénévolat par l'animation d'une réflexion sur les nouvelles formes de participation et d'implication.
- Formaliser des méthodes adaptées à chaque contexte local pour garantir la prise en compte de la parole des habitants.
-

2.5. Contribuer à l'action des structures AVS en direction des familles :

2.5.1. En les soutenant dans leur rôle de relais vers les familles au titre des politiques publiques (reprise de l'objectif nouveau SDSF)

En matière d'accès aux informations utiles sur les offres de services aux familles, les équipements d'animation de la vie sociale sont idéalement positionnés. Leur proximité avec les publics et leur accueil universel permet de délivrer une information précise et adaptée en fonction des besoins exprimés par les familles. Par ailleurs, les diagnostics réalisés lors des renouvellements de projets permettent de repérer le manque de services et d'y remédier en les développant.

Objectifs partagés

L'objectif du Schéma départemental étant d'accompagner méthodologiquement cette mission d'information des centres sociaux et espaces de vie sociale, les acteurs du Sdavs souhaitent coordonner sur cet aspect leurs travaux avec ceux prévus dans le cadre du Sdsf2020/2025.

Actions à déployer : à préciser avec les pilotes des groupes du SDSF

2.5.2. En intégrant les CS et EVS dans les acteurs au titre des politiques jeunesse (lien avec un objectif nouveau du SDSF)

En articulation avec le Schéma départemental des services aux familles, il s'agira d'intégrer les structures animation de la vie sociale aux démarches menées au titre des politiques jeunesse. Dans l'objectif de développer une offre sur chaque Epci, les centres sociaux et espaces de vie sociale pourront contribuer sur certains territoires à renforcer : l'appui aux initiatives collectives et associatives, l'accès à la citoyenneté, la réussite scolaire et à l'accompagnement à la parentalité.

Forts de leur fonction d'écoute globale de l'ensemble des publics, les équipements d'animation de la vie sociale pourront, à l'aide de cette veille des besoins, expérimenter de nouveaux formats d'actions adaptés à l'actualité. Enfin, la méthode de développement social local employée par les équipes d'animation de la vie sociale sera une plus-value pour qualifier l'offre de services en direction des jeunes et de leur famille, de manière partagée avec les acteurs locaux.

Objectifs partagés

L'objectif du Schéma départemental étant de développer les actions jeunesse sur certains territoires, si l'action de structures AVS peut y concourir, il s'agira d'accompagner méthodologiquement et éventuellement financièrement les projets des équipements.

Actions à déployer : à préciser avec les pilotes des groupes du SDSF

2.6. Soutenir le développement de l'action des réseaux

Enjeux partagés

Il semble ressortir des attentes de la part des centres sociaux et Evs à l'égard des fédérations. Un plan d'action pour répondre à ces besoins a été élaboré (notamment la création d'une plateforme numérique). Par ailleurs, il semble important de renforcer la participation des mouvements d'éducation populaire ou des réseaux agissant auprès des structures concourant à l'animation de la vie sociale pour être au plus près des évolutions et des enjeux d'avenir.

Bien qu'ayant tenté de développer des interactions avec et entre les Evs, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités d'intervention aux besoins des acteurs qui les gèrent et les animent (horaires, déplacements, outils d'échange et de communication...). Le besoin de cette coordination est toujours présente. Il existe des identités variées au sein des fédérations (structures agréées ou non) qui font la richesse d'un potentiel réseau des Evs.

Objectifs partagés

- Viser une répartition plus équilibrée des acteurs du SDAVS en permettant l'ouverture du schéma à d'autres réseaux et fédérations d'éducation populaire (apprentis d'Auteuil, Francas, ...)
- Elargir les domaines d'expertise des acteurs de l'Avs.
- Mettre en œuvre une animation en réseau des EVS pour renforcer la construction de l'identité de ces structures et la faire connaître sur les territoires et au sein des réseaux.

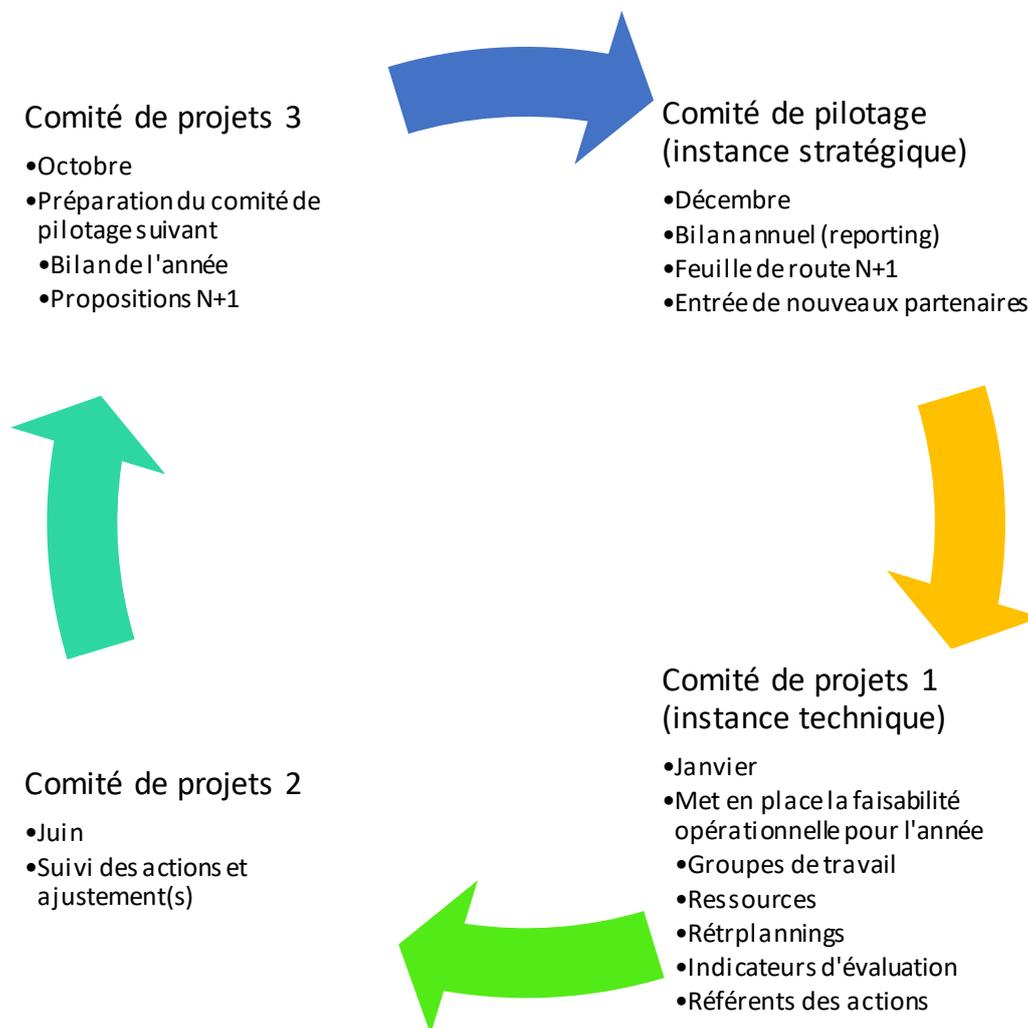
Actions à déployer :

- Mettre en œuvre le plan d'action en faveur des Cs et Evs proposé par les fédérations signataires.
- Contacter les autres réseaux et fédérations d'éducation populaire (apprentis d'Auteuil, Francas, ...) afin d'élargir les partenariats possibles dans le cadre de la structuration de l'offre territoriale, notamment sur les territoires non pourvus, et favoriser la concertation sur les besoins sociaux émergents relevés sur les territoires.
- Valoriser et partager des pratiques efficaces et innovantes
- Organiser de manière partenariale des séquences de partage entre EVS avec des formats variés
- Développer l'accompagnement des porteurs de projets Evs en structurant une offre de formation pour les gestionnaires Evs constituée de temps de formations, d'outils ressources et d'échanges de pratiques existants.

Partie 5 Modalités de fonctionnement du Sdavs

1. Comitologie et méthodes de travail

Les modalités de mise en œuvre d'une coordination départementale sont essentielles pour son bon fonctionnement. En prenant appui sur l'expérience 2017-2019 et sur les remontées des signataires, le fonctionnement suivant a été retenu pour mettre en œuvre le Sdavs 2020-2025 :



La demande de simplification dans le pilotage du Sdavs formulé par les partenaires se traduit par la mise en place de 2 instances uniquement : une instance stratégique : le comité de pilotage et une instance technique de coordination : le comité de projets.

Le comité de projet peut ensuite définir un fonctionnement adapté pour chaque projet porté par le Sdavs (création de groupes de travail, invitation de partenaires experts et autres ressources mobilisables).

Enfin, il est envisagé de rassembler des observatoires techniques : il s'agira de réunir les partenaires autour des situations qui nécessitent une vision partagée : dispositifs particuliers, situations de fragilité, point sur le développement de nouvelles structures.

Comité de pilotage	Comité de projets	Observatoire technique
Instance stratégique chargée au regard du bilan annuel de définir les objectifs de l'année à venir.	Instance technique chargée de mener les actions permettant d'atteindre les objectifs définis par le comité de pilotage. Chaque membre du comité de projets rend compte à sa direction qui mobilise les ressources souhaitées pour remplir les objectifs communs.	Instance chargée de suivre les actions pérennes comme les réunions portant chaque année sur le développement des nouvelles structures, les situations de fragilité. Peut également concerner des dispositifs particuliers cofinancés par plusieurs signataires.
Composition	Composition	Composition
Les signataires du Sdavs	Des représentants techniques des signataires du Sdavs En tant que de besoin et selon les points inscrits à l'ordre du jour, les institutions et acteurs qui concourt à la mise en œuvre du Sdavs seront invités à participer	En tant que de besoin et selon les points inscrits à l'ordre du jour, les institutions et acteurs concernés par les points abordés.

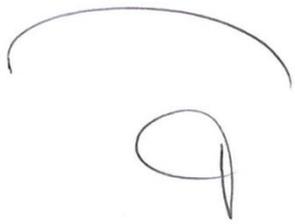
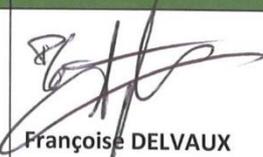
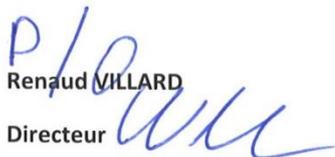
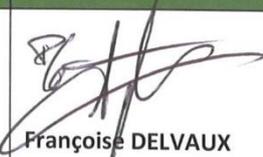
2. Financement des actions

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir les actions inscrites au présent schéma. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie au schéma.

3. Communication et promotion du Sdavs

Les parties signataires donnent leur autorisation pour la mise en ligne sur leur site du présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma. Les supports communs sont validés par le Comité de pilotage stratégique et font apparaître les logos de chacune des parties au schéma.

Fait à Melun, le 3 mai 2021

Préfecture de Seine-et-Marne		Conseil Départemental de Seine-et-Marne	
<p>Pour le Préfet et par délégation</p> <p>Thierry COUDERT Préfet de Seine-et-Marne</p> <p>La préfète déléguée pour l'égalité des chances Nadège BAPTISTA</p>		<p>Patrick SEPTIERS Président</p>  	
Association des Maires et des Présidents d'Epci de Seine et Marne		Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne	
<p>Guy GEOFFROY Président</p> 		<p>François DEYSSON Président</p>  <p>Pio Jean Aguin</p>	
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale		Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne	
<p>Valérie DEBUCHY Directrice d'Académie</p> <p>Pour le Recteur et par délégation Le Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne</p> <p>Franck THENARD-DUVIVIER</p> 		<p>François CHABERT Président</p> 	<p>Gaëlle CHOQUER MARCHAND Directrice</p> 
Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France		Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse Retraite d'Ile-de-France	
<p>Olivier HUE Président</p> 	<p>Laurent PILETTE Directeur</p> 	<p>Gérard RIVIÈRE Président</p> 	<p>Renaud VILLARD Directeur</p> 
Fédérations des Centres sociaux et Socioculturels de Seine-et-Marne		Fédération des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne	
<p>Jean-François DORDAIN Président</p> 	<p>Françoise DELVAUX Co-Présidente</p> 	<p>Béatrice FREMOND Co-présidente</p> 	
Fédération des Familles Rurales de Seine-et-Marne			
<p>Anne GBIORCZYK Présidente</p> 			